

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT MENTION ANIMATEUR OPTION LOISIRS TOUS PUBLIC

1 • INTITULÉ DE LA FORMATION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Spécialité : Animateur-trice

Mention : Loisirs Tous Publics

2 • CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en alternance. Il y a 600 heures de formation aux CEMEA et 600 heures minimum en structure.

La formation est organisée en 4 Unités Capitalisables (U.C.), en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir.

- **UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,**
- **UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,**
- **UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs,**
- **UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».**

Chaque UC correspond à un ou plusieurs « stage(s) de formation ». Nous appelons stage de formation une semaine dont les contenus pédagogiques recouvrent un même thème, un même champ de compétences.

Direction d'un ACM

Les stagiaires inscrits sur cette formation devront, lors de périodes en structure d'alternance, exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un Accueil Collectif de Mineurs.

Mobilité Européenne : Erasmus +

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle

Cette session intègre pour tous ses participant-e-s un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne. Cette immersion (stage de 15 jours), permet aux animateur-ric-e-s professionnel-le-s en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

3 • OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION

La formation doit permettre à des professionnel-le-s ou de futurs professionnel-le-s d'acquérir une meilleure qualification et de se préparer aux différents aspects de la profession d'animateur-trice de loisirs tous publics.

Formation à une fonction

- Permettre à chacun-e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.

- Permettre à chacun-e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, dans le champ du travail social et de l'animation ainsi que dans l'environnement social, économique et politique.

- Permettre l'acquisition de connaissances liées à l'exercice de la profession et l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

Formation de la personne

En prenant en compte des niveaux de départ différents, cette formation devra permettre à chaque participant-e :

- De repérer tant sur le plan de l'expression orale, que de l'expression écrite, les manques, carences, afin de compléter sur ce point sa formation ;
- De mieux se connaître soi, dans un groupe, et en situation de communication orale ;
- D'améliorer ses capacités à s'exprimer, argumenter, réfuter mais aussi à écouter ;
- D'exercer, voire d'acquérir, un regard critique sur les situations et leur contexte.

L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

• 1 - L'animateur(trice) encadre tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics :

- Il/elle participe à l'organisation, au fonctionnement général de la structure dans le cadre du projet de cette dernière et organise les différents temps de vie des publics ;
- Il/elle conçoit et développe des projets et accompagne les publics dans la conception et la réalisation de leurs projets ;
- Il/elle garantit la qualité éducative des pratiques en assurant une cohérence pédagogique dans le respect des règles de sécurité.

• 2 - L'animateur(trice) met en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :

- Il /elle contribue à l'élaboration des projets pédagogiques portés par la structure ;
- Il/elle conçoit, anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure ;
- Il/elle accueille tous les publics en situation de loisirs et peut être amené(e) à intervenir en direction de publics à besoins particuliers.

• 3 - L'animateur(trice) conduit une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'ACM :

- Il/elle est responsable du projet pédagogique et permet l'appropriation de celui-ci par les encadrants de l'ACM dont il/elle conduit l'action ;
- Il/elle contribue au développement de la citoyenneté et des pratiques numériques, et renforce la qualité du vivre-ensemble auprès des publics accueillis et au sein de l'équipe d'animation ;
- Il/elle évalue les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur de l'ACM.

• 4 - L'animateur(trice) mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs :

Il/elle anime la découverte et la pratique d'activités dans les domaines suivants :

- les activités scientifiques et techniques ;
- les activités culturelles et d'expression ;
- les activités physiques de loisirs.

Pour ces trois domaines, l'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle.

Il/elle mobilise dans sa pratique des démarches pédagogiques relevant de l'éducation populaire.

4 • MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation des connaissances sont les suivantes :

Les critères d'évaluation terminale sont présentés et expliqués au stagiaire au début de la formation. Des accompagnements pour préparer en amont les certifications sont proposés à chaque stagiaire, pour lui permettre de mieux appréhender les épreuves et ajuster ses écrits et/ou oraux. De plus, les tuteur•rice•s des structures d'alternance sont convié•e•s, dès l'entrée en formation, à une réunion pour clarifier les attentes de l'organisme de formation et de la DRAJES vis-à-vis des certifications. Les tuteur•rice•s s'engagent dans la préparation des certifications au sein de leur structure en fonction des besoins de leur stagiaire.

En parallèle, lors de chaque stage de formation, un temps de synthèse permet à chaque stagiaire de reprendre le contenu et les connaissances de la semaine et de se positionner sur son niveau d'acquisition. Un éventuel réajustement du contenu et un accompagnement personnalisé peut alors se mettre en place.

Des évaluations formatives sont régulièrement proposées, selon des procédures adaptées au déroulement du ruban pédagogique. Le stagiaire s'engage à y participer. Il en découle un éventuel réajustement des modalités et du contenu du travail à effectuer par le stagiaire, dans le cadre de la personnalisation de la formation. Par ailleurs, il peut y avoir des évaluations au sein de la structure d'alternance, pour lesquelles la structure s'engage à permettre au tuteur et au stagiaire de les mettre en œuvre.

Les certifications sont organisées selon le cadrage de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Nous avons fait le choix de proposer 3 épreuves certificatives. :

- une épreuve en situation professionnelle (UC 4) ;
- deux épreuves (UC3) et (UC1 & 2 conjointes) avec dossiers professionnels en centre de formation.

Le jury régional de la DRJAJES après examen des résultats, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC) et délivre tout ou une partie du diplôme. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables (UC) le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme. Il reçoit néanmoins de la part de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) les attestations des UC acquises. Les UC sont désormais valable à vie.

5 • MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'encadrement de la formation est assuré par trois types de formateur-riche-s :

- Des formateur-riche-s salarié.e.s. permanent-e-s des CEMEA : ce sont des professionnel-le-s de l'animation ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.
- Des formateur-riche-s occasionnel-le-s : ce sont des praticien-ne-s ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.
- Intervenant-e-s ponctuels : ce sont des responsables d'associations, d'équipements, soit des élu-e-s locaux, des responsables de services municipaux ou d'organismes publics et parapublics, connaissant les structures ou les dispositifs d'intervention sociale.

Les locaux de formation disposent d'une connexion internet et d'un vidéo projecteur, et plus généralement de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Dans le cadre de la formation, les stagiaires bénéficient d'un accès à Yakamédia, la médiathèque interactive des CEMEA qui rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des Ceméa.

6 • PUBLIC VISÉ ET/OU POPULATION CONCERNÉE

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau IV qui vise à former et qualifier des animateur-riche-s professionnel-le-s.

Deux types d'emplois sont principalement visés :

- Animateur tous publics,
- Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs de loisirs tous publics.

7 • NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

PRÉREQUIS TECHNIQUES OU AUTRE, HABILITATION, QUALIFICATION, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- être titulaire d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSCI, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST
- justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe

d'une durée minimale de 200 heures OU être titulaire d'un des diplômes suivants : BAPAAT, CQP Animateur Péricolaire, BAFA, BAFA, BP SPVL, BAC/BREVET pro agricole (toute option), BPJEPS (toute spécialité).

Les candidats doivent par ailleurs obligatoirement être titulaires d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSCI, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

8 • DURÉE

Dates extrêmes de la formation : du 29 novembre 2022 au 2 juillet 2024.

9 • DATES - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

Phase 1 : Connaissances de base et analyse professionnelle										Phase 2 : Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'animation de loisirs tous publics et expérience de direction											
nov-22		déc-22		janv-23		févr-23		mars-23		avr-23		mai-23		juin-23		juil-23		août-23		sept-23	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	30	31													
31																					

Phase 3 : Bilan, approfondissement, synthèse et perspectives																			
oct-23		nov-23		déc-23		janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24		juil-24	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
31																			

10 • COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER



Pour toute d'informations :
 Chrystelle Cutillas - Assistante administrative
 secretariat@cemearhonealpes.org / 04 76 26 85 40
 De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Inscription gratuite et obligatoire avant le 10 octobre 2022.

11 • LIEU DE LA FORMATION

L'Escale
 Place Michel Couëtoux
 38 800 Le Pont-de-Claix

12 • FINANCEMENT

Financement total ou partiel de votre formation BPJEPS, dans le cadre du :

- Plan de formation de l'employeur
- Compte personnel de formation (CPF)
- Montant pris en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- Prise en charge totale dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Prise en charge financée par le Conseil Régional et par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Financement personnel

Tarif public et collectivité : 6 600 €

Tarif OPCO : 9 000 €

Tarif contrat d'apprentissage : nous contacter

Les CEMÉA Rhône-Alpes sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOPi dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

L'organisme I.Cert certifie que les actions suivantes : Formation Professionnelle (FP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont conformes aux exigences de la certification visées à l'article L.6316-1 du code du travail.



LES + DU BPJEPS AVEC LES CEMÉA

- + Un stage de deux semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+.
- + 28h de formation ouverte à distance avec un MOOC laïcité.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs.rices de terrain piloté par le CGET.
- + L'élaboration et la conduite d'un projet d'animation pendant la formation.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteur.trice.s de terrain et élargir son champ d'action.
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.



CEMÉA
RHÔNE-ALPES
BPJEPS
2022 - 2024

SPÉCIALITÉ
ANIMATEUR

MENTION
LOISIRS
TOUS
PUBLICS

CODE RNCP : 28557
CODE CPF : 237749

VERSION DU 21/02/2022

